



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne



ETAT-MAJOR CANTONAL DE CONDUITE

Communiqué du Conseil d'État

Interdiction de vol de drones et de navigation dans le secteur de la Fête des vigneronns 2019

Dans le cadre de la Fête des Vignerons 2019, soit du 13 juillet au 13 août, le Conseil d'État a prononcé une interdiction de vol des drones et mini-drones sur le secteur concerné. Ces engins peuvent en effet représenter un danger pour la sécurité et pourront dès lors être confisqués en cas de non-respect des dispositions. Une interdiction de naviguer, d'amarrer et d'accoster est également prononcée.

Au vu de l'ampleur de la Fête des Vignerons, ainsi que du risque de perturbations que peuvent entraîner les drones et mini-drones, le Conseil d'État a décidé d'interdire le survol par ce type d'engin de la commune de Vevey, des communes avoisinantes ainsi que des eaux du lac Léman sur une zone de 1000 mètres depuis l'arène.

Seules les personnes ayant obtenu une autorisation exceptionnelle de la part des services compétents de l'administration cantonale avec un préavis favorable de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) pourront survoler le périmètre susmentionné. Tout engin ne respectant pas l'interdiction sera confisqué et le pilote dénoncé à l'OFAC le cas échéant.

Les demandes d'autorisation doivent être effectuées par courriel à l'adresse suivante : fevi19@vd.ch.

Le Conseil d'État a également prononcé une interdiction de naviguer dans le secteur du lac Léman situé dans la baie de la place du Marché. Ce secteur sera délimité par des bouées jaunes. En outre, il sera interdit d'amarrer et d'accoster dans le secteur allant de l'embouchure de la Veveyse jusqu'au débarcadère Vevey – La Tour-de-Peilz.

Les bateaux de la CGN, des services de sécurité et de l'organisateur de la Fête des Vignerons ne sont pas concernés par cette interdiction.

Ces interdictions seront applicables du 13 juillet au 13 août 2019.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 6 juin 2019

Renseignements complémentaires: DIS, Denis Froidevaux, chef du Service de la sécurité civile et militaire et chef de l'État-major cantonal de conduite (EMCC), 021 316 51 00 – fevi19@vd.ch